

Compte-rendu de la réunion de l'Observatoire National des Métiers (ONM)

La séance est présidée par Mme Caroline COMTE, accompagnée de l'équipe Projet de la DDTC-RS (Direction du Développement des Talents et des Compétences-Relation de Services).

En amont de la réunion FO a déclaré :

L'ONM n'est pas une instance de négociation, par contre l'évolution des fiches métiers montre une évolution majeure des métiers qui doivent trouver une réponse sur la grille de classification lors d'une négociation en CPNN. Nous prenons acte de l'ouverture de négociation à partir de fin novembre 2023 dans le calendrier social.

Actualisation des emplois du référentiel des métiers

La direction a présenté l'actualisation des emplois du référentiel des métiers.

Le référentiel des métiers de Pôle Emploi n'a pas été revisité dans sa dimension activités depuis sa création en mars 2013. Il s'écarte des standards actuels du marché (principaux référentiels des structures publiques et privées comparables mis à jour en 2020/2021) et ne répond que partiellement aux besoins des directions métiers, des établissements, des services RH ou des agents.

Des redondances entre les missions, les activités et les compétences et un manque de lisibilité des rubriques.

L'objectif étant d'actualiser le contenu des emplois pour les aligner avec les contextes opérationnels et les référentiels du marché. Améliorer la lisibilité, la clarté et la pertinence de la fiche emploi pour les agents dans le cadre de leur développement professionnel, mais aussi pour faciliter le recrutement à l'externe.

Un nouveau modèle de fiche emploi qui se décline dorénavant : Missions/ Activités et compétences (savoir-être et savoir-faire).

La finalisation et l'actualisation des fiches se termineront en 2024.

Proposition de 4 fiches emplois réécrites pour actualiser le contenu des emplois, pour les aligner avec les contextes opérationnels et les référentiels du marché :

- **Chargé(e) d'opérations immobilières**

Contribuer à la gestion raisonnée du parc immobilier de la phase de prospection jusqu'à la livraison des locaux, de garantie et pendant toute leur durée d'exploitation, dans le respect de la réglementation et des référentiels de Pôle emploi.

- **Gestionnaire de patrimoine immobilier**

Assurer la gestion du parc immobilier et garantir la maintenance préventive et corrective des bâtiments dans le respect de la réglementation, des référentiels et des orientations RSE de Pôle emploi et de la maîtrise du cadre budgétaire.



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

La délégation FO : Jean-Luc BLANC, Gérard GRONDIN



- **Attaché(e) de presse**

Définir, mettre en œuvre et assurer le suivi opérationnel des stratégies et des actions relations presse et médias afin de valoriser et promouvoir l'Établissement et les projets mis en œuvre en assurant la qualité et la cohérence des formes et des contenus sur le champ de la communication.

- **Chargé(e) de communication**

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions de communication adaptées à la stratégie, aux objectifs et aux cibles internes et externes de l'Établissement en assurant la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication.

La réécriture des activités s'est appuyée sur les consignes suivantes :

Seules les activités principales, les plus représentatives, sont décrites avec une description des activités cible de l'emploi et non de l'agent. Les activités communes à différents métiers/emplois sont rédigées de manière identique.

FO demande à la direction si les agents concernés par ces fiches ont participé à leur élaboration. La direction répond que les agents des établissements ont travaillé avec la direction métier pour réécrire les fiches.

Pour FO, cette réécriture des fiches emploi sur les activités principales, les plus représentatives a pour conséquence de réduire les possibles évolutions du changement d'échelons dans le niveau de chaque métier. La compétence et les résultats attendus deviennent les points importants des fiches métiers.

FO rappelle ses positions sur ces questions de compétence et notre attachement à la qualification de l'expérience acquise.

Nous réitérons l'urgence de l'ouverture de négociation de l'accord classification en CPNN.

La direction s'engage à faire part de notre demande à la CPNN classification

A l'ordre du jour du prochaine ONM : fiches sur la communication/ achat-marché/ finances-gestion



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

La délégation FO : Jean-Luc BLANC, Gérard GRONDIN

